



NAO 2022



Chers collègues,

Ce 23 mai dernier s'est tenu la clôture des **Négociations Annuelles et Obligatoires 2022**. Nous tenons à souligner la présence de nos deux Directeurs Généraux, M. BOSSE et M. BRÉMA, tout au long de cette réunion.

M. BRÉMA a tenu à rappeler le contexte de ces négociations décalées, l'entreprise étant en fin d'année dernière, dans ses démarches pour sa restructuration. Un exercice fiscal encore sous l'influence de la crise Covid et malgré l'augmentation du trafic passager, de l'offre offerte, du niveau de trafic à l'aéroport de Gillot ou encore une augmentation des recettes passager et cargo, le résultat d'exploitation de l'entreprise a été déficitaire en 2022 de 60,4 millions d'euros.

C'est sur ce constat que la Direction a répondu aux doléances faites en NAO. Nos Directeurs ont conscience du cadre inflationniste dans lequel nous évoluons tous, néanmoins ils ont tenu à être mesurés sur le volet financier des réclamations. C'est pourquoi le SNPNC-FO a déversé un flot de demandes sur la Qualité de Vie au Travail et les GP.

Pour répondre à l'inflation et aux demandes des Organisations Syndicales liées aux augmentations de salaire, la compagnie met en place une prime de 50€ brut pour l'ensemble des salariés ayant un salaire de base inférieur à trois fois le SMIC (soit 5341€), ce qui touchera 800 personnes au sein de la compagnie. Cette prime sera rétroactive au 1er janvier et courra jusqu'au 31 décembre 2023.

Concernant les autres volets, le SNPNC-FO a obtenu :

- À effet immédiat, modification des règles de GP pour les conjoints et abandon de la règle sur l'avis d'imposition à adresse commune
- À effet immédiat et rétroactif au 1er janvier 2023, augmentation de 2€ de la prime repas en France continentale et dans les DROM
- À effet immédiat, lors d'une promotion, passage à l'échelon correspondant à la grille de la promotion + 2 échelons
- À effet immédiat, la Direction est favorable à augmenter les quotas des temps alternés (50% et 75%)
- À effet immédiat, un CDD ou un CQP ayant travaillé 6 mois aura accès aux GP et son ancienneté sera acquise dans le futur
- Dès le mois de juin, prime PNC manquant de 100€ brut
- Dès le mois de juin, ouverture des négociations sur un accord global traitant de la QVT du PNC, des ON (avec la disparition des jours blancs), d'une compensation de déclenchement sur les jours OFF et les jours de congés. L'entreprise s'est engagée à boucler cet accord avant octobre 2023

- Dès le mois de juillet, la procédure de rapatriement des bagages non livrés en sortie de l'avion pour les livrer à l'hôtel ou au domicile ainsi qu'une procédure « PN malade en escale », sera éditée par la DPNC et la DOS
- D'ici septembre 2023, modification de la charte du port de l'uniforme, suite aux rencontres qui se feront entre Organisations Syndicales, DPNC, et Direction Image, l'ouverture du chantier se fera à la mi-juin,
- D'ici septembre 2023, activation de la journée Joker, accordée depuis longtemps...
- D'ici septembre 2023, mise à disposition de borne de recharge pour les voitures électriques pour l'ensemble des salariés stationnant au siège de la compagnie
- D'ici septembre 2023, dotation d'une tablette pour chaque PNC en CDI
- D'ici septembre 2023, nouvelle dotation bagage pour chaque PNC en CDI
- D'ici septembre 2023, dotation d'un plateau repas sur les vols MC arrivant après 18h lorsque le briefing est avant 8h et que l'heure de décollage est entre 8h et 8h30
- Revalorisation de la prime à l'étape sur le 737, une proposition sera faite aux Organisations Syndicale prochainement
- Engagement de la Direction à analyser les modalités pratiques en termes de ressources et d'application concernant les billets GP accompagnant en R2
- Engagement de la Direction de mettre en place un accès permanent à la formation MosChorus
- Nouvelle grille de salaire pour le Personnel Sol
- La Direction Commerciale étudie la possibilité de mettre en place les incentives pour le personnel sol commercial.

Pour conclure ces NAO, le SNPNC a rappelé à notre Direction **l'urgence de rehausser le pouvoir d'achat** des salariés et leur a donné rendez-vous dans quelques mois, à l'ouverture des NAO 2023... Il est convenu avec la Direction de discuter d'un échelon « hors classe » lors de ces prochaines NAO. Nous sommes déçus qu'il n'y ait pas eu plus de souplesse dans la qualité de vie au travail concernant les CQP...

Il est évident pour notre Organisation Syndicale, que l'impasse sur l'augmentation de la rémunération ou la valorisation des avantages pécuniaires aux NAO 2023, sera synonyme d'un **conflit social**.

Votre équipe SNPNC-FO

